

## Paiement et revaluation d une pension alimentaire

## Par sylvie, le 29/09/2008 à 16:25

## bonjour

mon ex mari me verse une pension alimentaire de 100 euros pour ma fille de 15 ans . le probleme est que nos accords sont verbaux . il paye de tres mauvaise grace apres de nombreuses relances et souvent avec plusieurs mois de retard. j aimerais egalement faire reevaluer la pension a la hausse aucune entente amiable n est possible a qui m adresser ? dois je prendre un avocat? merci de vos reponses cordialement

## Par Marion2, le 29/09/2008 à 23:10

Vous allez voir un huissier rapidement avec l'original du jugement où il est mentionné le montant de la pension alimentaire et vous demande une saisie sur salaire. Vous demandez à l'huissier d'indexer le montant de la pension. Les frais d'huissier seront à la charge de votre ex-époux

Cordialement

Par Marion2, le 29/09/2008 à 23:14

Excusez moi, j'avais mal lu.

Je ne comprends pas lorsque vous dites que vos accords sont "verbaux".

Dans la mesure vous étiez mariés, il y a eu divorce et le JAF a statué sur une pension alimentaire.

Je vous réitère mes conseils, à savoir, avec l'original du jugement, aller voir un huissier pour effectuer une saisie sur salaire et ajustement de la pension alimentaire.

Cordialement